



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E45974

VALABLE JUSQU'AU 11/06/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/12/1986

Forme juridique : EURL

Capital : 27 440

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 339 205 973

Siret : 339 205 973 00037

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5416345

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143597651

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 143597651

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2024

Raison sociale : LEGOFFE JOEL

22 RUE DES PONTREAUX
44340 BOUGUENNAIS

Téléphone : 02 40 65 03 45

Portable : 06 24 61 13 15

Site Internet :

E-mail : entrepriselegoffejoel@orange.fr

Responsabilité légale :
LEGOFFE OLIVIER GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Fax : 02 40 65 39 50

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	13/03/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.